



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 86590

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'évolution des centres d'action médico-sociale (CAMPS), qui effectuent un travail de rééducation auprès d'enfants âgés de quelques mois à six ans. Il lui demande de bien vouloir lui rappeler la place que ces structures seront amenées à jouer, ou à conserver dans le cadre de la loi de février 2005, « dignité et citoyenneté des personnes handicapées ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86590

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1774